

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 novembre 2013**

CP 13/11-19

*L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quèreilhac ;*

*Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty*

*Hors de la présence de M. Hébral, Président de la Sémateg qui s'est retiré avant l'examen de ce rapport et n'a pas participé au vote de cette délibération.*

**RESTRUCTURATION INTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXTERNAT  
ET AMÉNAGEMENT DES COURS AU COLLÈGE THÉODORE  
DESPEYROUS A BEAUMONT DE LOMAGNE**

—  
**AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MANDAT  
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE  
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**  
—

**I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé le programme de travaux relatif à la restructuration intérieure du bâtiment externat et à l'aménagement des cours au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne.

Par délibérations de l'Assemblée départementale en date du 23 février 2010, du 21 avril 2011, du 20 février 2013 et du 15 novembre 2013, une autorisation de programme de 1 397 600 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la Sémateg à l'issue d'une consultation.

## **II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet de modifier le contrat de mandat conclu avec la SEMATEG le 16 septembre 2011 afin de prendre en compte le nouveau coût estimatif de l'opération.

Elle a également pour objet d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet d'architecture DANGAS-LAURENCE à Castelsarrasin.

Enfin, la présente délibération a également pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux relatifs à cette opération.

## **III – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT**

L'avenant n° 1 au contrat de mandat a pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation de cette opération à hauteur de 1 397 562 € T.T.C. compte tenu d'une modification du projet portant sur la rénovation du bâtiment Alti, initialement prévu pour être démoli, qui sera aménagé en salle polyvalente à usage sportif et culturel.

Il définit également les modalités de versement du solde de l'opération, résultant des données chiffrées ci-après mentionnées :

### **Phase préopérationnelle : 34 719,88 €**

Montant des avances perçues : 4 542,09 €  
**soit un reliquat de 30 177,79 €**

### **Phase opérationnelle : 1 362 842,00 €**

Montant des avances perçues : 56 666,00 €  
**soit un reliquat de 1 306 176,00 € à verser de la manière suivante :**

- 35 % sur production d'un état justificatif de l'avance précédente.....	457 161,60 €
- 30 % sur production d'un état justificatif de l'avance précédente.....	391 852,80 €
- 30 % sur production d'un état justificatif de l'avance précédente.....	391 852,80 €
- 5% au solde de l'opération.....	65 308,80 €

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restent inchangées.

## **IV – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

### **a ) Contenu**

L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de prendre en compte une réactualisation de l'enveloppe financière affectée aux travaux. Celle-ci,

initialement arrêtée à hauteur de 780 000,00 € H.T., a été réactualisée à hauteur de 981 405,89 € H.T. lors de la phase A.P.D., compte tenu de la rénovation du bâtiment Alti, initialement prévu pour être démoli, qui sera aménagé en salle polyvalente à usage sportif et culturel.

### **b ) Modalités de calcul**

La commission d'appel d'offres réunie le 27 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur l'avenant présenté.

Sur la base de la modification constatée du coût des travaux, la rémunération du maître d'œuvre initialement arrêtée à 67 080,00 € H.T est réactualisée à hauteur de 79 065,44 € H.T. soit 94 562,27 € T.T.C., ce qui représente une augmentation de 17,86 %.

Ainsi, le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre est majoré de 11 985,44 € H.T. selon les conditions ci-après définies :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T</i>	<i>AVENANT N°1</i>	<i>TOTAL HT</i>
Cabinet DANGAS-LAURENCE	67 080,00 €	11 985,44 €	79 065,44 €

## **V – DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

### **a ) Rappel de la procédure**

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 30 avril 2013 pour une remise des offres à la Sémateg avant le 28 mai 2013 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, la Dépêche du Midi, la plateforme achatpublic.com et sur le site de la Semateg.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- le prix : 60 %,
- la valeur technique des offres : 40 %.

## **b) Présentation des marchés**

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 14 octobre 2013, a décidé d'attribuer les marchés de travaux selon les conditions telles que présentées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le rapport tel que présenté.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 novembre 2002, approuvant le programme de travaux relatif à la restructuration intérieure du bâtiment externat et à l'aménagement des cours au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunies le 27 mai et 14 octobre 2013,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

##### **I – Avenant n° 1 au contrat de mandat**

- Approuve l'avenant n° 1 au contrat de mandat conclu le 16 septembre 2011 avec la Sémateg afin de prendre en compte le nouveau coût de l'opération soit 1 397 562 € TTC ;
- Précise que cet avenant définit également les modalités de versement du solde de l'opération résultant des données chiffrées sus-présentées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant,

## II – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

- Approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu sur la base d'une plus value de 11 985,44 € HT arrêtant le montant du marché à 79 065,44 € H.T. Soit 94 562,27 € TTC, ce qui représente une augmentation de 17,86 % :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T</i>	<i>AVENANT N°1</i>	<i>TOTAL HT</i>
Cabinet DANGAS-LAURENCE	67 080,00 €	11 985,44 €	79 065,44 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant et autorise, à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire ;

## III – Dévolution des marchés de travaux

- Dit que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 octobre 2013 :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options / Variantes H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	VRD	COLAS	174 934,72 €	12 030,00 €	186 964,72 €
2	Gros-oeuvre	ETC	122 400,00 €	/	122 400,00 €
3	Faux-plafonds - cloisons - isolation	MOMMAYOU	88 894,80 €	/	88 894,80 €
4	Menuiseries intérieures bois	DAMIOT	62 912,00 €	/	62 912,00 €
5	Menuiseries alu	BSA	65 750,50 €	/	65 750,50 €
6	Electricité	MPE	218 000,00 €	/	218 000,00 €
7	Plomberie - sanitaire	FICHE	28 000,00 €	3 303,03 €	31 303,03 €
8	Sols durs - faïences	DEQUAB	13 764,51 €	/	13 764,51 €
9	Sols souples	PLASTIC DECORS	68 310,33 €	/	68 310,33 €
10	Peinture	VEDEILHE	80 763,60 €	/	80 763,60 €
11	Habillage de façade	SUD OUEST HABITAT	40 411,01 €	/	40 411,01 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options / Variantes H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
12	Mobilier salles de sciences	DELAGRAVE	10 318,38 €	/	10 318,38 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>974 459,85 €</b>	<b>15 333,03 €</b>	<b>989 792,88 €</b>

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 989 792,88 € H.T., soit 1 183 792,28 € T.T.C.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,